

LE CONTEXTE NATIONAL

Les principaux indices macro-économiques

Pour 2017, les principaux indices macro-économiques prévisionnels sont estimés comme suit :

- PIB en volume : +1.5 % (en 2016, +1.5 %)
- Inflation : +1 % (en 2016, +0.1 %)

Les dotations de l'Etat

❖ La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève en 2017 à 30,860 milliards d'euros, contre 33.221 milliards en 2016.

Compte tenu de la réduction de moitié de la contribution des communes et groupements, les communes voient leurs dotations amputées de 725 millions d'euros. Quant aux EPCI à fiscalité propre, leurs ressources sont diminuées de 310,5 millions d'euros. Au total, la contribution au redressement des finances publiques du « bloc communal » s'élève donc en 2017 à 1.035 millions d'euros.

La réforme de la DGF prévue à compter du 1^{er} janvier 2017 est reportée sine die.

❖ Les dotations de péréquation

L'article 138 de la LFI prévoit que la DSU augmentera en 2017 de 180 millions d'euros (comme en 2016) et la dotation de solidarité rurale (DSR) d'autant (contre une progression de 117 millions d'euros prévue initialement, qui était égale à celle de 2016).

Le même article procède à une réforme à partir de 2017 des modalités de financement de la progression des dotations de péréquation en faveur des communes. L'écrêtement de 3% de la dotation forfaitaire pesant sur les communes « les plus favorisées financièrement », en fait celles dont le potentiel fiscal est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen, sera remplacé par un plafond égal à 1% des recettes réelles de fonctionnement de ces communes.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) connaît une refonte de son fonctionnement. Deux tiers des villes de plus de 10.000 habitants seront éligibles à la dotation (au lieu des trois quarts jusqu'à présent). De plus, sont exclues de l'éligibilité à la dotation les communes d'au moins 5.000 habitants, dont le potentiel financier par habitant est supérieur à deux fois et demie le potentiel financier moyen par habitant des communes du même groupe démographique. Par ailleurs, pour le calcul de l'éligibilité des communes, le poids du critère du revenu par habitant est augmenté (de 10% à 25%) alors que celui du potentiel financier est réduit (de 45% à 30%).

Le dispositif de la DSU cible (c'est-à-dire le fléchage de l'augmentation de la DSU vers les 250 premières communes de 10.000 habitants et plus, classées en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges et les 30 premières communes dont la population est comprise entre 5.000 et 9.999 habitants, classées en fonction de ce même indice) est supprimé. Le dispositif d'aide aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui était fondé sur celui de la DSU cible sera de ce fait ajusté.

Conséquence de la suppression de la DSU cible, l'augmentation de la DSU ne profitera plus seulement aux communes éligibles à la part cible, mais à l'ensemble des communes éligibles à la dotation. En sachant que le produit attribué sera pondéré par un coefficient variant de 4 à 0,5 dans l'ordre croissant du rang de classement des communes éligibles, de telle sorte que les communes les mieux classées soient favorisées.

Enfin, la DSU fera désormais l'objet de versements mensuels.

❖ Les dotations de soutien à l'investissement public local

Le gouvernement a reconduit en 2017 le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et l'a porté à 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016). Ce fonds est composé d'une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL) créée à l'article 141 LFI. Ses crédits s'élèvent à 580 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) en 2017. Cette dotation est divisée en deux enveloppes :

- La première enveloppe est composée de trois parts : l'une est destinée aux projets à inscrire dans les contrats conclus entre l'Etat et les métropoles ; la deuxième est répartie en fonction de la population des régions; la troisième est destinée au soutien des grandes priorités d'aménagement du territoire.
- Une seconde enveloppe est répartie entre les régions en fonction de la population des communes appréciée au 1er janvier 2016 et situées à cette date dans une unité urbaine de moins de 50.000 habitants.

Enfin, l'article 141 LFI complète les modalités de répartition de la dotation politique de la ville (DPV), qui est une dotation d'investissement au bénéfice des communes en politique de la ville. 180 communes bénéficieront en 2017 de la DPV (contre 120 auparavant) et le montant de la dotation passe de 100 millions d'euros en 2016 à 150 millions d'euros cette année.

❖ La minoration des compensations d'exonérations de fiscalité locale

L'article 33 de la LFI détermine les compensations d'exonération de fiscalité directe locale qui seront soumises à une minoration. Ces "variables d'ajustement" devront permettre de financer en 2017 la moitié de la hausse des dotations de péréquation destinées au bloc communal, la hausse de DGF liée à la croissance démographique, les conséquences des modifications de périmètres intercommunaux et surtout l'évolution des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale. Celles-ci sont en nette progression, notamment sous l'effet de l'exonération de taxe d'habitation et de taxe foncière pour les personnes à revenus modestes.

Le périmètre des variables d'ajustement étant devenu trop étroit, l'article élargit celui-ci à trois compensations : la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements et des régions, la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité locale (DTCE-FDL), dite dotation "carrée", et les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Avec cette mesure, les départements et les régions sont amenés à participer au financement de la péréquation en direction des communes, ce qui ne s'était encore jamais vu.

❖ **La revalorisation des bases fiscales**

L'article 99 de la LFI fixe à 0,4% en 2017 le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui entrent dans le calcul des impôts locaux. Ce chiffre correspond au taux d'inflation constaté sur les douze mois précédant le vote de la mesure et non au taux de l'inflation prévisionnelle, qui était utilisé jusque-là pour la revalorisation annuelle forfaitaire. Limitée donc à 0,4% en 2017, celle-ci doit générer 88,8 millions d'euros de recettes supplémentaires de taxe d'habitation et un produit supplémentaire de taxe sur le foncier bâti de 123,4 millions d'euros. Si le Parlement avait revalorisé les valeurs locatives du taux d'inflation prévisionnelle (+ 0,8%), les recettes supplémentaires en 2017 seraient deux fois plus importantes.

L'article pérennise le nouveau mode de mise à jour forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : il sera désormais égal au dernier taux constaté d'inflation annuelle et non au taux de l'inflation prévisionnelle.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES LOCALES 2017

Les recettes de Fonctionnement

❖ Les dotations d'Etat

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*
DGF	2 934 813	2 916 632	2 843 376	2 765 995	2 690 326	2 461 783	1 917 545	1 387 611	900 000
Autres Recettes Etat	1 352 620	1 323 946	1 253 943	1 254 881	1 191 314	1 143 373	1 146 952	1 068 254	1 241 491
Total Recettes Etat	4 287 433	4 240 578	4 097 319	4 020 876	3 881 640	3 605 156	3 064 497	2 455 865	2 141 491

*estimations

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017*
DGF	2 461 783	2 461 783	1 917 545	1 917 545	1 410 436	1 387 611	900 000
DSU	581 182	581 182	586 413	586 413	592 277	592 277	733 000
Compensations fiscales	499 399	499 419	461 824	461 824	390 726	408 149	448 491
Compensation TP	132 284	132 284	87 396	87 396	74 118	74 118	45 210
Compensation TH	287 279	287 279	315 742	315 742	240 618	240 618	346 301
Compensation TF	79 856	79 856	58 686	58 686	75 990	93 413	56 980
Autres dotations Etat	44 750	62 772	31 950	98 715	36 650	67 828	60 000
Dotation recensement	3 450	3 435	3 450	3 457	3 450	3 234	2 284
Autres dotations	41 300	59 337	28 500	95 258	32 200	30 879	24 000
Fonds de soutien emprunt	-	-	-	-	-	33 716	33 716
TOTAL RECETTES ETAT	3 587 114	3 605 156	2 997 732	3 064 497	2 430 089	2 455 865	2 141 491

*estimations

En dépit d'une réduction de moitié de la « contribution au redressement des comptes publics » pour 2017, la baisse attendue de la Dotation Globale de Fonctionnement sera encore de l'ordre de 500 000 €. En effet, si cette contribution est estimée à environ 244 000 €, la commune devrait aussi fortement participer au financement de la progression de la péréquation, à hauteur d'environ 260 000 €.

En effet, la LFI a prévu une augmentation significative des dotations de péréquation avec notamment +180M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine et +180M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale. Comme les années précédentes, cette progression des dotations de péréquation est financée par les collectivités elles-mêmes :

- pour moitié au sein de l'enveloppe « normée » à travers les variables d'ajustement,
- pour moitié par les « écrêtements » internes de la DGF

Ainsi, depuis 2015 les communes « riches » (celles ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur à 0.75 fois le potentiel fiscal moyen) étaient mises à contribution par le biais d'un prélèvement de 3% de leur dotation forfaitaire n-1 (73 853 € en 2015, 57 526 € en 2016 pour notre commune).

Dans son Projet de Loi de Finances, le Gouvernement avait prévu d'augmenter ce prélèvement à 4% de la dotation forfaitaire. C'est sur cette base que nous avons calculé initialement nos estimations, soit 55 504 € (qui s'ajoutent à la « contribution au redressement des comptes publics »)

Or, l'Assemblée Nationale a décidé in fine un relèvement de ce plafonnement à 1% des recettes réelles de fonctionnement de l'année n-2, soit pour 2017 une minoration de 260 000 € (pour mémoire, le Sénat n'a pu participer au débat budgétaire de par la volonté des élus de droite et du centre).

En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine, une progression d'environ 140 000 € est donc espérée. C'est moins que ce que la Secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales nous avait annoncé à l'automne dernier. Cette progression significative est la conséquence de la modification des critères de calcul :

Critères de calcul de la Dotation de Solidarité Urbaine	Pondération avant	Pondération après
<i>Potentiel financier de la commune</i>	45 %	30 %
<i>Nombre de logements sociaux de la commune</i>	15 %	15 %
<i>Nombre de personnes couvertes par les allocations logement</i>	30 %	30 %
<i>Revenu moyen par habitant de la commune</i>	10 %	25 %

Nous avons ainsi confirmation de ce que nous dénonçons depuis des années quant au poids prépondérant du potentiel financier qui nous pénalisait au regard des trois autres critères sociaux, puisque que la commune passerait ainsi de la 289^{ème} place à la 224^{ème} place au classement des communes DSU.

S'agissant des allocations compensatrices de mesures fiscales, celles-ci servent toujours de « variables d'ajustement », c'est-à-dire qu'elles participent notamment au financement de l'augmentation de DSU évoquée ci-dessus. Elles doivent être réduites de -39 %, hors les exonérations accordées aux personnes de condition modeste. C'est ce niveau de baisse que nous avons simulé pour les compensations « taxe professionnelle » et « taxe foncière ». En ce qui concerne la taxe d'habitation, la situation est particulière cette année, puisque l'Etat doit nous compenser les exonérations accordées en cours d'année 2016 aux contribuables qui bénéficiaient à nouveau d'une demi-part supplémentaire de quotient familial. Cette mesure rétablie en Loi de Finances 2016 n'avait pu être prise en compte par les services fiscaux qui nous avaient donc transmis des bases fiscales surévaluées. Le produit de la taxe d'habitation a ainsi été inférieur de 124 000 € au produit voté en Conseil Municipal.

Il faut toutefois noter que les allocations compensatrices de mesures telles que celle-ci, décidées donc par l'Etat, sont égales au produit des bases exonérées, en l'occurrence en 2016 par le taux de taxe d'habitation de...1991, soit une perte en ce qui nous concerne de 29 %.

Pour l'anecdote, la dotation de recensement est également en baisse au motif que nationalement de plus en plus de ménages répondent par Internet quand bien même nous avons dû localement renforcer l'équipe d'agents recenseurs de 2.5 à 3 agents.

Malgré une baisse globale du budget due aux transferts de compétences à Tour(s)plus, le poids des dotations d'Etat reste inférieur à 10 % de nos recettes, environ 9.3 %, contre plus de 17 %, il y a encore 10 ans.

❖ Les recettes de Tour(s)plus

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Reversement TP	9 255 262	9 255 262	9 255 262	9 255 262	9 255 262	9 255 262	7 834 673
Dotation solidarité Tplus	619 077	619 077	625 268	625 268	631 521	631 521	637 836

Même si la Commission Locale d'Evaluation des Charges de Tour(s)plus n'a pas encore fixé le montant des sommes à nous retirer de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle, celles-ci devraient au minimum correspondre :

- aux salaires et charges des agents transférés ainsi que ceux des agents mis à disposition soit 879 495 €,
- aux dépenses de fonctionnement relatives aux compétences transférées, soit d'après la moyenne des années 2013 à 2015, 541 094 €.

Toutefois, les services communaux estiment à 651 006€ le montant des dépenses qui seront exceptionnellement payées par la ville en 2017 et remboursées par Tour(s)plus, en application de la convention de gestion adoptée en Conseil Municipal.

Nous avons interpellé le Président de Tour(s)plus quant au traitement à réserver au marché « performantiel » que nous avons négocié pour l'éclairage public, compétence désormais transférée à la Communauté Urbaine. Concrètement, sur la période de 8 ans du marché, les charges d'investissement progressent afin de générer des économies de fonctionnement, lesquelles sont de fait « réinvesties » au fil du marché, le global des dépenses de fonctionnement et d'investissement restant fixe. De l'aveu de tous, il semblait juste que la ville puisse continuer à « bénéficier » des économies effectivement réalisées. Les services de Tour(s)plus considèrent désormais qu'il faut figer la situation au regard du fonctionnement constaté aujourd'hui. Pour autant, la progression de l'investissement serait assumée par la commune sur son enveloppe fixe de travaux, au détriment d'interventions sur la voirie par exemple. Nous n'avons pas encore de réponse.

La Dotation de Solidarité Communautaire ne progressera que de 1%, soit + 6315 €.

❖ Les recettes fiscales

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Impôts directs 3 taxes	7 512 112	7 490 273	7 743 921	8 026 213	8 533 821	8 344 459	8 381 950
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>2 425 008</i>	<i>2 404 483</i>	<i>2 498 971</i>	<i>2 663 159</i>	<i>2 582 328</i>	<i>2 458 125</i>	<i>2 452 064</i>
<i>Taxe foncier bâti</i>	<i>5 066 126</i>	<i>5 056 137</i>	<i>5 225 171</i>	<i>5 343 181</i>	<i>5 932 520</i>	<i>5 867 237</i>	<i>5 910 913</i>
<i>Taxe foncier non bâti</i>	<i>20 978</i>	<i>19 683</i>	<i>19 779</i>	<i>19 873</i>	<i>18 973</i>	<i>19 097</i>	<i>18 973</i>

Nous avons obtenu (officieusement) le montant des bases fiscales prévisionnelles. D'où un produit attendu supérieur de 0.45 % à celui perçu en 2016 correspondant à la revalorisation des bases fiscales décidées en Loi de Finances.

Comme indiqué plus haut, le produit fiscal réellement perçu en 2016 a été inférieur de 189 362 € à celui voté. Outre l'effet « demi-part de quotient familial », les recettes fiscales ont aussi pâti des exonérations de foncier bâti accordées aux bailleurs sociaux de quartiers prioritaires de la politique de la ville. En effet, ces exonérations n'étant que partiellement compensées, cela pénalise paradoxalement les communes les plus modestes. En fait, l'Etat reprend d'une main ce qu'il a accordé de l'autre à travers une dotation de péréquation comme la DSU, par exemple.

Produit des impôts locaux / habitant (données DGCL)				
	T.H.2014	T.H.2015	T.F.B.2014	T.F.B.2015
SAINT-PIERRE-des-CORPS	153 €	165 €	322 €	334 €
SAINT-AVERTIN	240 €	243 €	236 €	235 €
SAINT-CYR-sur-LOIRE	298 €	308 €	266 €	271 €
LA RICHE	242 €	248 €	294 €	295 €
CHAMBRAY-les-TOURS	194 €	201 €	285 €	293 €
STRATE	216 €	226 €	289 €	295 €

On note que la taxe d'habitation moyenne de Saint-Pierre est toujours sensiblement inférieure aux communes comparables de la strate. Nous ne disposons pas des données 2016 complètes (probablement 155 € pour Saint-Pierre due en partie à la baisse du taux de 2%).

Il faut bien sûr rappeler qu'il s'agit là de moyennes (produit global divisé par le nombre d'habitants). La taxe sur le foncier bâti intègre donc pour 52 % de son produit, les activités économiques. Il faudrait pouvoir disposer de cette même répartition pour les autres communes.

Bases fiscales / habitant (données DGCL)				
	T.H.2014	T.H.2015	T.F.B.2014	T.F.B.2015
SAINT-PIERRE-des-CORPS	1 007 €	1 061 €	1 422 €	1 447 €
SAINT-AVERTIN	1 977 €	2 008 €	1 329 €	1 323 €
SAINT-CYR-sur-LOIRE	2 104 €	2 175 €	1 602 €	1 634 €
LA RICHE	1 347 €	1 376 €	1 085 €	1 089 €
CHAMBRAY-les-TOURS	1 703 €	1 768 €	1 642 €	1 687 €
STRATE	1 361 €	1 412 €	1 276 €	1 310 €

Les bases de taxe d'habitation sont toujours plus faibles à Saint-Pierre. L'application d'un même taux à Saint-Cyr rapporte ainsi le double de produit fiscal qu'à Saint-Pierre.

Part des impôts « ménage » / Recettes de fonctionnement (données DGCL)		
	2014	2015
SAINT-PIERRE-des-CORPS	28.69 %	27.69 %
SAINT-AVERTIN	41.88 %	32.88 %*
SAINT-CYR-sur-LOIRE	45.57 %	47.36 %
LA RICHE	42.02 %	42.44 %
CHAMBRAY-les-TOURS	33.11 %	27.48 % *
STRATE	38.59 %	39.26 %

Même si elle a progressé de fait ces dernières années, du fait du désengagement de l'Etat et de la stagnation des retours de Tour(s)plus (ACTP), la part des « impôts ménage » (ou plutôt « impôts locaux » puisqu'incluant l'intégralité du foncier bâti), reste inférieure à la situation des communes comparables et de la moyenne de la strate.

Les situations de Saint Avertin et de Chambray sont atypiques en 2015 du fait d'une augmentation de leurs budgets de fonctionnement liées à l'intégration de budgets annexes, ce qui fausse les statistiques.

❖ Les autres impôts et taxes

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017*
Autres impôts et taxes	949 813	819 155	838 510	846 363	873 510	899 072	
<i>Droits de place</i>	<i>63 510</i>	<i>62 131</i>	<i>63 510</i>	<i>64 393</i>	<i>63 510</i>	<i>63 390</i>	
<i>Droits de stationnement</i>	<i>130 000</i>	<i>125 455</i>	<i>130 000</i>	<i>117 969</i>	<i>125 000</i>	<i>108 960</i>	
<i>Taxe sur l'électricité</i>	<i>130 000</i>	<i>113 476</i>	<i>115 000</i>	<i>82 191</i>	<i>140 000</i>	<i>139 318</i>	
<i>Taxe sur la publicité</i>	<i>281 000</i>	<i>241 462</i>	<i>250 000</i>	<i>230 253</i>	<i>250 000</i>	<i>268 356</i>	
<i>Taxe droits de mutation</i>	<i>280 000</i>	<i>276 631</i>	<i>280 000</i>	<i>351 557</i>	<i>295 000</i>	<i>319 048</i>	
<i>Reversement de fiscalité</i>	<i>65 303</i>	-	-	-	-	-	-

*estimation

La baisse tendancielle des droits de stationnement se poursuit en l'attente de la nouvelle réglementation du stationnement payant au 1^{er} janvier 2018.

S'agissant de la taxe sur l'électricité, cinq trimestres ont été comptabilisés sur 2016. Cette recette devrait être transférée en 2018 à la Communauté Urbaine.

L'audit complémentaire demandé au prestataire qui nous accompagne pour le suivi de la taxe sur la publicité a permis quelques rentrées supplémentaires même si la tendance au démontage d'installations se confirme.

❖ Les produits des services

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
Produits des services	1 805 388	1 986 034	1 853 666	1 876 130	1 779 121	1 774 366	
<i>Concessions cimetière</i>	<i>12 000</i>	<i>10 096</i>	<i>12 000</i>	<i>13 534</i>	<i>12 000</i>	<i>12 902</i>	
<i>Redevances funéraires</i>	<i>1 500</i>	<i>1 065</i>	<i>1 300</i>	<i>1 193</i>	<i>1 300</i>	<i>1 500</i>	
<i>Redevances domaine public</i>	<i>47 000</i>	<i>46 609</i>	<i>46 200</i>	<i>46 772</i>	<i>48 500</i>	<i>83 384</i>	<i>0</i>
<i>Autres redevances</i>	<i>10 400</i>	<i>10 340</i>	<i>10 500</i>	<i>10 465</i>	<i>10 600</i>	<i>10 544</i>	
<i>Redevances à caractère culturel</i>	<i>30 800</i>	<i>43 491</i>	<i>41 500</i>	<i>44 118</i>	<i>41 500</i>	<i>51 317</i>	
<i>Redevances à caractère sportif</i>	<i>94 000</i>	<i>94 946</i>	<i>95 000</i>	<i>86 446</i>	<i>86 400</i>	<i>92 669</i>	
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	<i>1 000</i>	<i>945</i>	<i>1 000</i>	<i>0</i>	<i>1 000</i>	<i>507</i>	
<i>Redevances à caractère social</i>	<i>686 000</i>	<i>752 961</i>	<i>651 494</i>	<i>771 667</i>	<i>661 452</i>	<i>652 834</i>	
<i>Redevances services périscolaires</i>	<i>630 000</i>	<i>662 136</i>	<i>643 440</i>	<i>649 643</i>	<i>640 000</i>	<i>647 403</i>	
<i>Budget annexe Régie Eau</i>	<i>40 000</i>	<i>60 963</i>	<i>131 823</i>	<i>85 788</i>	<i>67 061</i>	<i>24 744</i>	<i>0</i>
<i>Autres redevables</i>	<i>243 688</i>	<i>302 482</i>	<i>219 408</i>	<i>166 503</i>	<i>209 308</i>	<i>196 562</i>	

*estimation

Les produits de services ont été réalisés à 99,7 % en 2016. Des incertitudes demeurent avec les tarifications au quotient familial qui à activités constantes, rendent une partie des recettes aléatoires.

Du fait de la Communauté Urbaine, nous perdons les redevances d'occupation du domaine public dont une moyenne a été intégrée dans le calcul du transfert de charges. En revanche, ce que nous percevons de la Régie Eau suite à des prestations de travaux pour les locaux ou mises à disposition de services ressources de la Ville (personnel, finances, ...) ne seront pas compensés.

❖ Les autres recettes

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
Autres recettes réelles	2 144 062	2 153 179	2 179 533	2 262 253	2 280 251	2 398 700	
<i>Remboursements sur personnels</i>	<i>216 000</i>	<i>264 880</i>	<i>216 000</i>	<i>363 235</i>	<i>236 000</i>	<i>364 703</i>	<i>550 000</i>
<i>Recettes Région</i>	<i>7 500</i>	<i>3 000</i>	<i>2 000</i>	<i>1 999</i>	<i>2 000</i>	<i>0</i>	
<i>Recettes Département</i>	<i>38 000</i>	<i>36 312</i>	<i>41 000</i>	<i>45 521</i>	<i>45 000</i>	<i>48 743</i>	
<i>Recettes Communes (fraîs école)</i>	<i>40 306</i>	<i>36 621</i>	<i>34 171</i>	<i>31 503</i>	<i>35 140</i>	<i>41 013</i>	
<i>Recettes Tour(s)plus</i>	<i>250 315</i>	<i>254 936</i>	<i>257 870</i>	<i>256 331</i>	<i>274 891</i>	<i>269 907</i>	
<i>CCAS et Caisse des Ecoles</i>	<i>6 160</i>	<i>26 318</i>	<i>22 960</i>	<i>21 498</i>	<i>27 290</i>	<i>30 331</i>	
<i>Fonds structurels (Onilait)</i>	<i>3 200</i>	<i>3 541</i>	<i>3 500</i>	<i>3 862</i>	<i>2 000</i>	<i>956</i>	
<i>Autres organismes (CAF)</i>	<i>932 209</i>	<i>961 992</i>	<i>957 540</i>	<i>938 611</i>	<i>1 004 660</i>	<i>912 681</i>	
<i>Revenus des immeubles</i>	<i>494 741</i>	<i>458 925</i>	<i>497 392</i>	<i>489 670</i>	<i>511 968</i>	<i>563 864</i>	
<i>Redevances concessionnaires</i>	<i>153 000</i>	<i>106 654</i>	<i>147 100</i>	<i>110 021</i>	<i>141 002</i>	<i>166 235</i>	<i>25 000</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>300</i>	<i>267</i>	

*estimation

La mise en œuvre progressive de la réforme des prises en charge des absences pour raisons de santé va s'accroître et générer des baisses de remboursements. Dans le même temps, nous encaisserons le remboursement des frais de personnels mis à disposition partiellement de Tour(s)plus (espaces verts, urbanisme et bâtiments, soit une recette attendue de 550 000 € (cette dernière somme est déduite par ailleurs de l'ACTP).

Les recettes en provenance du Département sont dérisoires. Il n'est pas inutile de rappeler que les ménages et les entreprises lui apportent un produit fiscal à travers le foncier bâti et la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) comparable à ce que perçoit la commune. A cela s'ajoute en outre la « garantie individuelle de ressources » (GIR) instituée lors de la réforme de la taxe professionnelle et dont le montant n'est pas publié (le GIR de Tour(s)plus s'élève lui à 4.3M€).

Tour(s)plus n'a pas encore voté son budget cette année, mais dans le cadre de ses orientations budgétaires, il est envisagé d'augmenter le fonds de concours de « droit commun » de 20 %, soit + 41 000 € pour Saint-Pierre (cela représente une dépense supplémentaire de 760 000 € pour Tour(s)plus alors que la hausse de ses dotations d'Etat est attendue entre 6 et 8M€...).

S'agissant des fonds de concours spécialisés, ils doivent être redéfinis « pour s'adapter aux nouvelles compétences et à la reconfiguration budgétaire » (?).

En revanche, nous perdons une bonne part des redevances de concessionnaires avec le transfert de la compétence « réseau de chauffage urbain ». Ne subsisteraient que les redevances liées à la publicité pour Clarté.

❖ Les recettes exceptionnelles

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
Recettes exceptionnelles	237 111	295 462	115 638	763 747	40 634	461 182	651 606
Rythmes scolaires	0	59 295	80 867	83 050	82 000	86 001	147 600

A ce stade de la préparation budgétaire, aucune recette exceptionnelle n'est attendue. En revanche, on prévoit d'encaisser le remboursement par Tour(s)plus des factures relevant de ses compétences, payées à titre exceptionnel par la commune en 2017 en application de la convention de gestion.

La participation de l'Etat à la réforme des rythmes scolaires devrait quant à elle passer de 50 à 90 € par élève du fait du nouveau classement DSU de la ville (224^{ème}, même si dans le même temps, la DSU cible réservée aux 250 premières communes du classement a été supprimée !)

❖ Les recettes totales

RECETTES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
RECETTES TOTALES	26 110 909	26 282 894	25 690 799	26 798 639	25 905 209	26 306 430	
% n / n-1	+2.56 %		-1.61%				

En dépit des nombreuses incertitudes liées aux transferts de compétences, on peut tabler sur un niveau de recettes globales aux alentours de 24.8M€, soit probablement une baisse d'environ - 4.2 % par rapport au Budget primitif 2016.

Les dépenses de Fonctionnement

En 2015, le montant de charges de fonctionnement par habitant s'élevait à 1 673 € à comparer aux 1 223 € de la moyenne de la strate (+37%). Contrairement à ce qu'expertisent doctement certains sites Internet, complaisamment relayés par certains medias, ce ratio n'est pas synonyme d'une mauvaise gestion municipale. Il est le résultat d'une politique locale qui considère que la dépense publique n'est pas un mal en soi qu'il faudrait éradiquer. Bien au contraire, le service public local est bien souvent la réponse la mieux adaptée aux besoins toujours grandissants d'une population plutôt modeste et déjà touchée par la crise.

❖ Les moyens des services

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
Moyens des services	5 686 498	5 778 469	5 977 735	5 704 900	5 930 295	5 447 837	
<i>dt Marché "Rythmes scolaires"</i>	<i>(214 790)</i>	<i>214790</i>	<i>+40 940</i>	<i>661 477</i>	<i>675 000</i>	<i>541 950</i>	

On constate que les « moyens des services » pourtant déjà fortement réduits depuis ces dernières années n'ont été consommés qu'à hauteur de 92% en 2016. Cela mérite une analyse très fine, qui est en cours dans les commissions. Il s'agit d'analyser ce qui peut relever de conditions exceptionnelles (grèves, conditions météorologiques, prix des carburants, etc...) ou de tendances plus lourdes...

Une nouvelle réduction des moyens est-elle envisageable... et si oui à quel niveau ?

Le marché « rythmes scolaires » doit faire l'objet d'une nouvelle consultation cette année, mais on note aussi une augmentation continue des effectifs scolaires.

❖ Les charges de personnel (chapitre 012)

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
Charges de personnel	14 742 400	14 845 083	14 760 400	14 641 815	14 833 970	14 714 579	

Le budget du personnel a été abondé de 160 000 € en cours d'exercice 2016. Il a finalement été réalisé à hauteur de 98.13% du total inscrit et à 99.19% du Budget primitif.

A effectifs constants (hors transferts à Tour(s)plus et embauches ou gels de postes), le budget prévisionnel pourrait être de 14 885 000 €, soit +1.16% par rapport au réalisé 2016, ou de 14 270 000 €, transferts à Tour(s)plus pris en compte.

Deux priorités s'imposent toutefois :

- la création de 4 classes en maternelle, dont une pour l'accueil des moins de trois ans, soit au moins 2.5 poste d'ATSEM à créer (sur 4 mois pour 2017),
- la prévention avec le renforcement notamment du SMJ (2 postes non pourvus actuellement et un poste gelé) et/ou la Vie des quartiers.

❖ Les subventions

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
Subvention au CCAS	1 007 450	1 007 450	800 000	800 000	800 000	861 060	
Autres subventions	537 110	527 080	341 711	333 407	321 213	309 464	

2017 devrait enfin voir réalisée l'acquisition de la RPA par le CCAS, ce qui devrait permettre de limiter à 800 000 €, la subvention d'équilibre.

❖ Participation au Service d'Incendie et de Secours

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
Participation au SDIS	559 679	559 679	559 679	559 679	559 679	559 679	559 679

Pour une commune comme la nôtre, largement mise à contribution du fait de son ancien « potentiel fiscal », le contingent incendie reste bloqué à son même niveau depuis 2012.

Il n'était que de 406 369 € en 2016, à Saint Cyr sur Loire.

❖ Les charges financières

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
Charges financières	1 163 958	1 176 026	908 865	993 968	913 590	909 981	814 396
Intérêts	1 139 726	1 135 066	850 912	851 888	853 176	863 968	750 247
Intérêts ICNE	-34 238	-37 819	-6 569	27 316	-34 948	-52 719	-31 748
Intérêts ligne de trésorerie	12 000	30 047	12 000	15 393	15 000	1 057	12 000
Pertes de change	46 470	48 731	52 523	99 371	80 362	78 521	83 897
IR-1	-	-	-	-	-	19 184	

Le profil de la dette se traduit par une baisse significative des intérêts de plus de 100 000 €...mais aussi par une hausse du remboursement du capital de 151 000 €.

❖ Les autres charges de gestion

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
Autres charges gestion	268 423	237 667	257 186	246 970	243 081	261 440	
Charges exceptionnelles	75 050	96 764	82 500	188 779	85 433	168 726	

Ces autres charges de gestion sont par nature assez stables puisqu'elles regroupent les indemnités et cotisations des élus, leurs frais de formation ainsi que les contributions diverses à des syndicats intercommunaux. Les charges exceptionnelles concernent notamment la participation au fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

❖ Les dépenses totales

DEPENSES	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
DEPENSES TOTALES	24 040 569	24 228 218	23 688 077	23 469 518	23 687 261	23 232 766	
% n / n - 1	+2.82 %		-1,47%				

Sans préjuger des moyens alloués aux services et des recrutements effectifs, il serait souhaitable que les dépenses suivent le même profil que les recettes, soit une baisse d'environ -4.2 % par rapport à l'inscrit 2016, soit environ 22.7M€. Ce faisant, compte tenu du montant du remboursement de capital de la dette, cela permettrait d'atteindre une épargne nette nulle ou quasi nulle.

A ce stade de la réflexion, les projections concluraient plutôt à une épargne négative entre 150 à 200 000 €, à fiscalité constante.

La constitution de l'épargne

EPARGNE	BP 2014	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017 *
Epargne de gestion	3 210 066	3 187 077	2 853 634	3 919 626	3 080 386	3 937 602	
Epargne brute	2 070 340	2 052 011	2 002 722	3 067 738	2 217 947	3 073 664	
Remboursement capital	2 019 074	2 019 074	2 002 722	2 002 722	1 917 947	1 917 947	2 064 737
EPARGNE NETTE	51 266	32 937	0	1 065 016	300 000	1 155 717	

Le profil de la dette fait augmenter significativement le remboursement du capital cette année, à 2 069 027 €, soit +151 080 € par rapport à 2016.

Epargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Epargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement du capital de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Epargne nette : elle correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'Investissement

❖ Le FCTVA

Le Fonds de Compensation de TVA portant sur les travaux réalisés en 2015 devrait s'élever à seulement 254 190 € du fait de la réduction des capacités d'investissement.

❖ La Taxe d'Aménagement

Cette recette est transférée à Tour(s)plus qui s'est engagée toutefois à nous la restituer en recette de fonctionnement, à 100% pour les logements et 70% pour les activités économiques.

❖ Les subventions

Au-delà des éventuelles réserves parlementaires, deux dossiers ont été déposés auprès du Département pour des travaux sur équipements sportifs.

❖ Les produits de cessions

Ils pourraient s'élever à 125 000 € avec la vente à Val Touraine Habitat de la maison, 29 impasse de l'Egalité (75 000 €) et un appartement dans l'immeuble du 48 rue de la Tonnelle (50 000 €).

❖ L'emprunt

Le résultat attendu 2016 (de l'ordre de 1.5M€) ainsi que le solde de la Régie Eau (environ 1M€), suite à son transfert, pourraient nous dispenser d'emprunter cette année, où tout le moins à un niveau modeste.

Les dépenses d'Investissement

❖ Le remboursement du capital des emprunts

Pour une dette globale de 23 920 219 €, le montant du capital à rembourser en 2017 s'élèvera à 2 069 027 €, en hausse de 151 080 € par rapport à 2016.

❖ Les travaux et acquisitions

Dans le cadre des transferts de compétences à Tour(s)plus, l'enveloppe de travaux « voirie-éclairage public-assainissement pluvial-espaces verts voiries » à verser à Tour(s)plus, a été fixée à 900 000 €. Pour mémoire, il a été admis que les crédits non consommés l'année n seraient reportés en n+1.

Les priorités cibleront l'entretien du patrimoine et si possible un préfinancement des travaux de réhabilitation de la piscine.

❖ Les interventions de Tour(s)plus

En l'attente du budget de Tour(s)plus.

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

PREPARATION BUDGETAIRE 2017

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA VILLE AU 1^{ER} JANVIER

ANNEES 2010-2017

STATUT	CREES/POURVUS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TITULAIRES	CREES	290	288	288	294	296	305(1)	309 (2)	285(3)
	POURVUS	275	267	269	284	279	282	276	256(4)
NON TITULAIRES PERMANENTS	CREES	59	61	61	59	56	55	55	51(5)
	POURVUS	59	61	61	59	56	55	52	44
TOTAL	CREES	349	349	349	353	352	360	364	336 (6)
	POURVUS	334	328	330	343	335	337	328	300(7)

(1) L'augmentation résulte de la reprise en régie de l'ensemble de l'entretien ménager, courant 2014.

(2) Cette hausse prend en compte la mise en place du multi accueil

(3) -25 agents titulaires transférés à Tour(S)plus / +1 demi-poste CDI CMS transformé en emploi de titulaire à mi-temps.

(4) Détail des 29 postes de titulaires non pourvus : 12 postes gelés /5 en cours de recrutement /12 compensés par des non titulaires

(5) -1 poste CDI transformé en titulaire (voir 3) / + 1 poste de médecin créé / -4 CDI transférés à Tour(s)plus (1 VRD, 3 régie de l'eau)

(6) Equivalent temps plein= 309 (274,5 pour les titulaires, 34,5 pour les non titulaires permanents)

(7) Détail des 36 postes non pourvus : 18 postes gelés / 6 en cours de recrutement / 12 compensés par des non titulaires

NB : Sur les 29 agents transférés, 2 sont remis à disposition de la Ville à 50 %, 23 à 40 %. Par ailleurs, 18 agents de la Ville sont mis à disposition de Tour(s)plus (1 à 10 %, 3 à 50 %, 14 à 30 %).

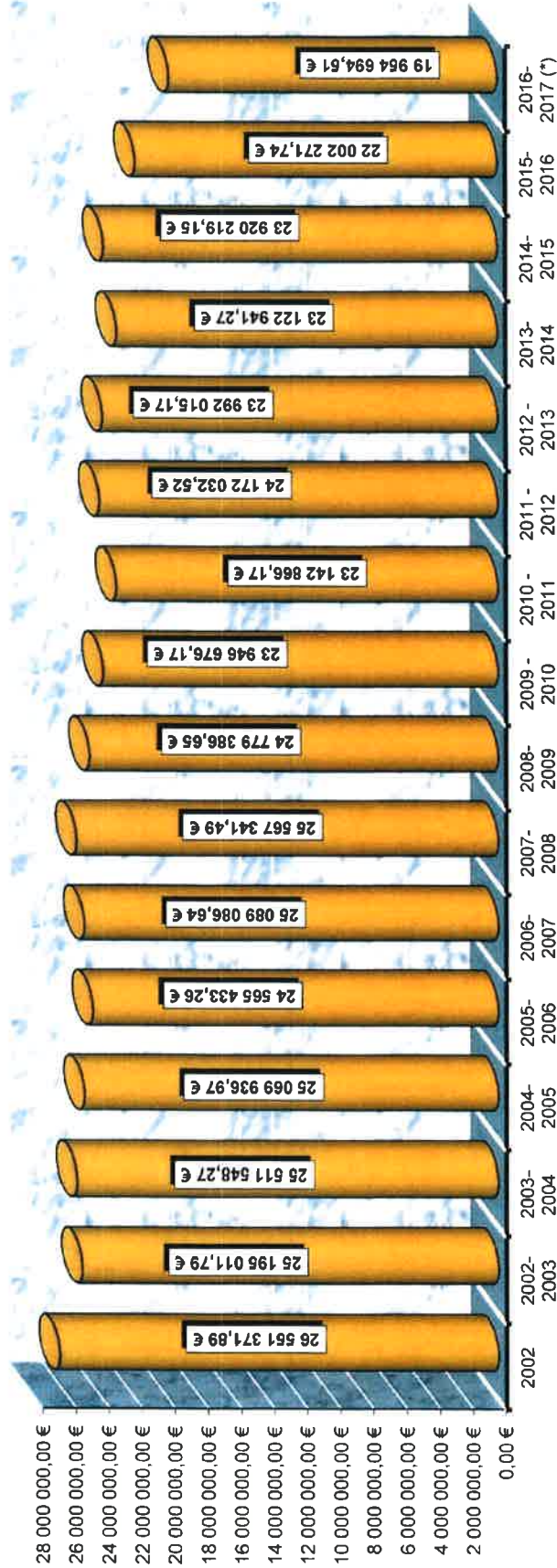
DESENETTEMENT - ENDETTEMENT

Période du 31/12/2002 au 31/12/2017

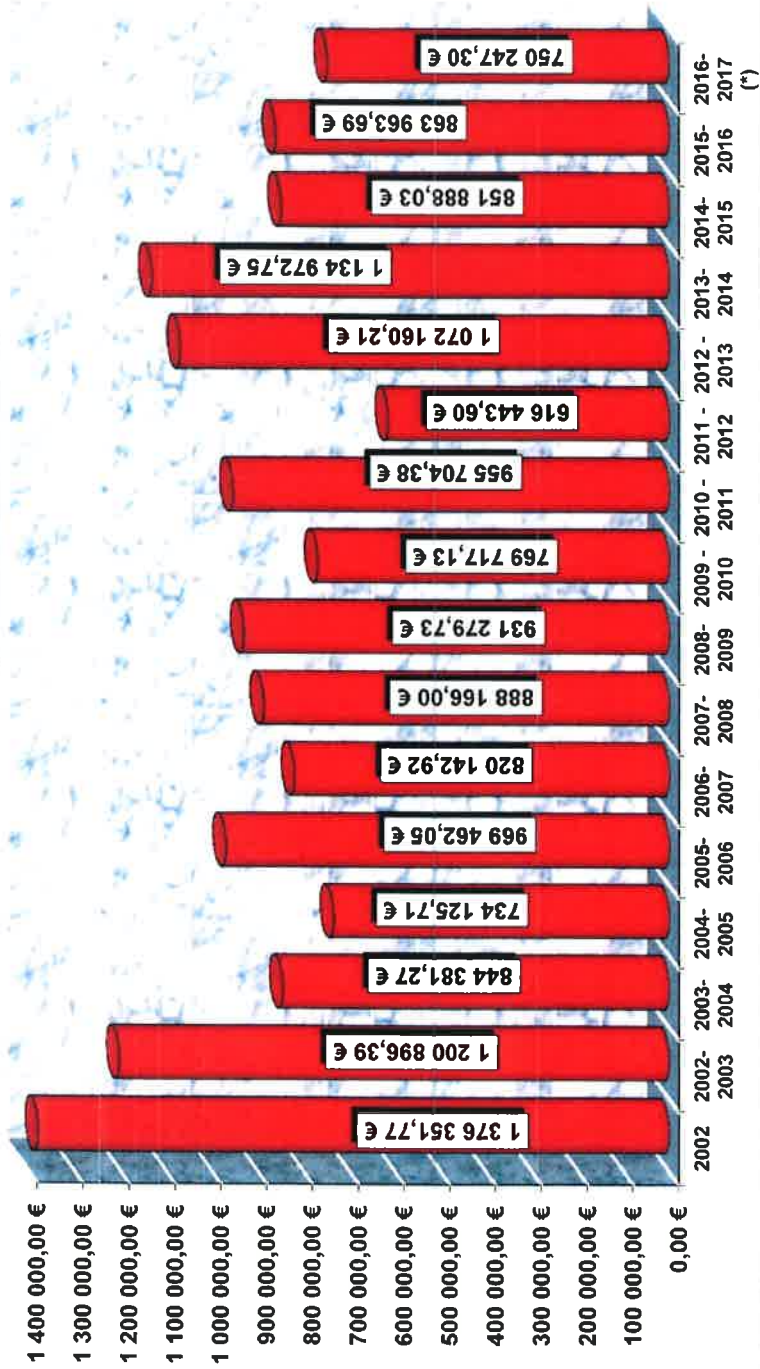
Période	Amortissement en N	Intérêts prévisionnels	Annuité en N	Encours au 31/12/N	Flux net de dette	Observations
2002	2 775 070,41 €	1 376 351,77 €	4 151 422,18 €	26 551 371,89 €		
2002-2003	2 803 252,95 €	1 200 896,39 €	4 004 149,34 €	25 195 011,79 €	-1 356 360,10 €	Désendettement
2003-2004	2 982 244,51 €	844 381,27 €	3 826 625,78 €	25 511 548,27 €	316 536,48 €	Endettement
2004-2005	2 101 413,30 €	734 125,71 €	2 835 539,01 €	25 069 936,97 €	-441 611,30 €	Désendettement
2005-2006	1 899 929,51 €	969 462,05 €	2 869 391,56 €	24 565 433,26 €	-504 503,71 €	Désendettement
2006-2007	2 008 846,62 €	820 142,92 €	2 828 989,54 €	25 089 086,64 €	523 653,38 €	Endettement
2007-2008	2 192 223,37 €	888 166,00 €	3 080 389,37 €	25 567 341,49 €	478 254,85 €	Endettement
2008-2009	2 378 781,40 €	931 279,73 €	3 310 061,13 €	24 779 386,65 €	-787 954,84 €	Désendettement
2009-2010	2 450 485,81 €	769 717,13 €	3 220 202,94 €	23 946 676,17 €	-832 710,48 €	Désendettement
2010 - 2011	2 476 227,55 €	955 704,38 €	3 431 931,93 €	23 142 866,17 €	-803 810,00 €	Désendettement
2011 - 2012	2 092 833,59 €	616 443,60 €	2 709 277,19 €	24 172 032,52 €	1 029 166,35 €	Endettement
2012 - 2013	1 840 042,15 €	1 072 160,21 €	2 912 202,36 €	23 992 015,17 €	-180 017,35 €	Désendettement
2013-2014	2 019 073,90 €	1 134 972,75 €	3 154 046,65 €	23 122 941,27 €	-869 073,90 €	Désendettement
2014-2015	2 002 722,12 €	851 888,03 €	2 854 610,15 €	23 920 219,15 €	797 277,88 €	Endettement
2015-2016	1 917 947,41 €	863 963,69 €	2 781 911,10 €	22 002 271,74 €	-1 917 947,41 €	Désendettement
2016-2017 (*)	2 069 027,22 €	750 247,30 €	2 819 274,52 €	19 954 694,51 €	-2 047 577,23 €	Désendettement
				Total depuis 2002	-6 596 677,38 €	Désendettement

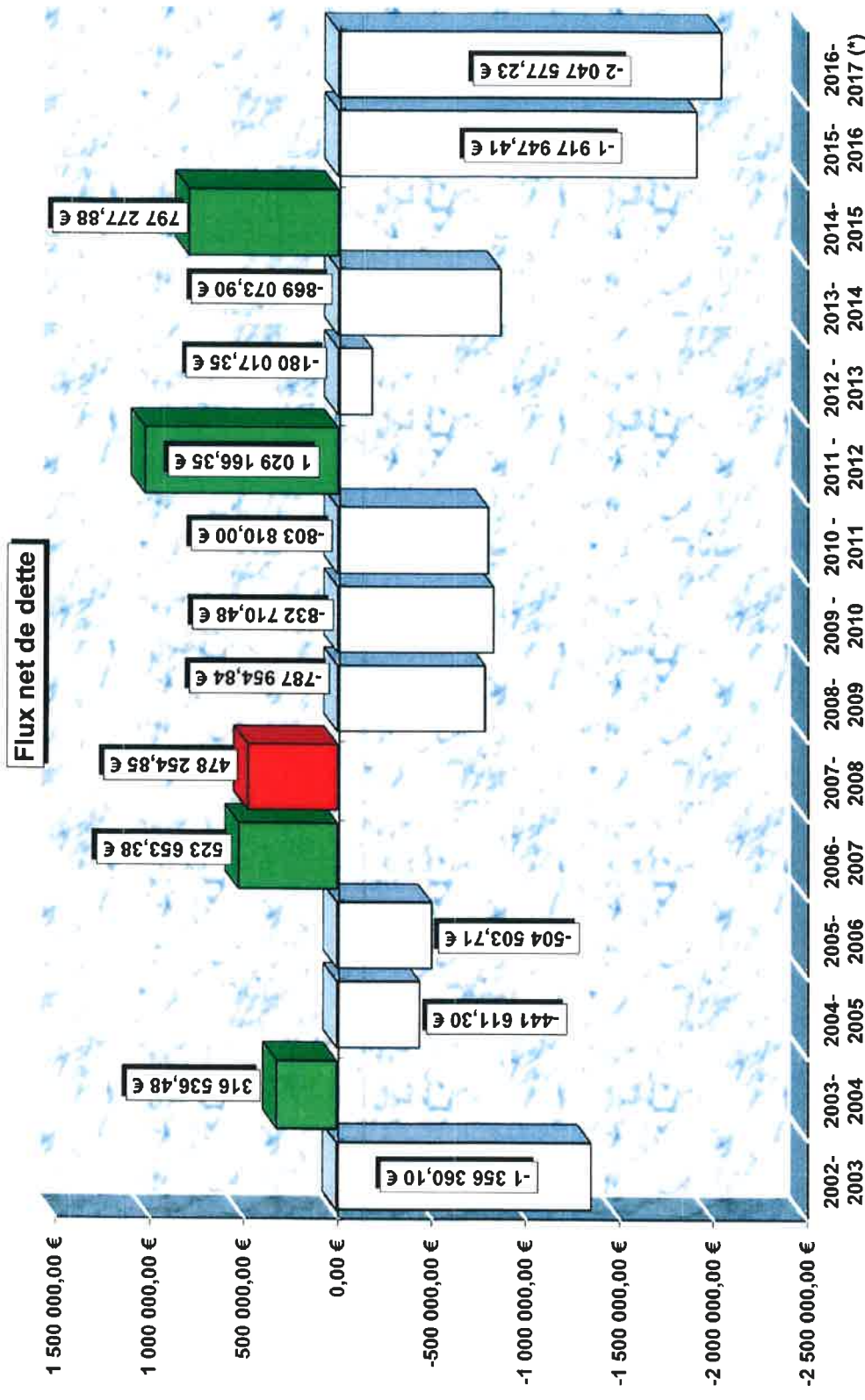
(*) Prévisionnel

Endettement-désendettement de 2002 à 2017



Intérêts prévisionnels





Encours dette
au 31/12/2017

ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat constaté - Mairie de St Pierre des Corps - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2017	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
121	2000	Empr. 2000 FCH	20	F	TAUX FIXE	T	1 516 699,89	455 293,63	6 176,10	29 011,01	98 826,32	169 072,27	41 234,94
146	2006	Financement investissement 2006 en CHF	15	R	LICHF03M	T	519 250,20	181 737,49	0,00	0,00	34 616,69	51 336,09	16 719,40
155	2008	Investissements 2008	15	V	LICHF06M	S	811 304,78	426 715,14	0,00	0,00	55 309,86	81 252,64	25 942,78
172	2015	refinancement emprunt 162	15	F	TAUX FIXE	A	3 277 815,69	3 277 815,69	77 326,85	117 815,27	50 000,00	167 815,27	0,00
173	2015	FINANCEMENT DES IRA EMPR. 162	15	F	TAUX FIXE	A	1 300 000,00	1 250 000,00	16 222,22	25 347,22	50 000,00	75 347,22	0,00
174	2015	financement investissement 2015	20	F	TAUX FIXE	A	1 500 000,00	1 450 000,00	18 452,78	28 667,71	50 000,00	78 667,71	0,00
DEXIA-CREDIT LOCAL DE FRANCE							8 925 070,66	6 991 561,95	118 177,95	200 841,21	338 752,87	623 491,20	83 897,12
135	2005	Empr. 2005 réaménagement empr 5	15	V	TAM	A	1 113 256,70	340 000,00	150,63	306,00	90 000,00	90 306,00	0,00
168	2012	Emprunt financement 2012	15	F	TAUX FIXE	A	1 800 000,00	1 320 000,00	1 479,60	53 265,67	120 000,00	173 265,67	0,00
CREDIT FONCIER							2 913 266,70	1 660 000,00	1 630,23	53 571,67	210 000,00	263 571,67	0,00
136	2005	Empr. 2005 réaménagement empr 126	15	R	EURIBOR12	A	1 233 135,36	305 737,19	185,67	461,88	138 776,83	139 238,71	0,00
175	2016	réaménagement prêt 167 contrat n°00090232527	11	F	TAUX FIXE	A	639 466,68	639 466,68	310,04	7 588,48	58 133,33	65 701,81	0,00
CREDIT AGRICOLE CRICAM							1 872 602,04	945 203,87	495,71	8 030,36	196 910,16	204 940,52	0,00
138	2005	Financement investissement 2005	15	R	EURIBOR12	A	500 000,00	133 333,36	0,00	0,00	33 333,34	33 333,34	0,00
153	2007	Financement investissement 2007	10	V	TAM	A	680 000,00	136 000,00	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00	0,00
164	2011	refinancement empr. 149 + flux de 1600000	15	F	TAUX FIXE	A	6 551 247,84	4 873 667,24	225 529,63	294 010,75	387 478,84	681 489,59	0,00
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL CFFL							7 731 247,84	5 143 000,60	225 529,63	294 010,75	488 812,18	782 822,93	0,00
139	2005	Financement investissements 2005	15	F	TAUX FIXE	A	600 000,00	160 000,00	588,00	7 840,00	40 000,00	47 840,00	0,00
144	2006	financement investissement 2006	16	F	TAUX FIXE	A	420 000,00	140 000,00	430,08	5 376,00	28 000,00	33 376,00	0,00
145	2006	Financement investissement 2006	16	V	TAM	A	400 000,00	133 333,30	0,00	0,00	26 666,67	26 666,67	0,00
151	2007	financement investissement 2007	15	V	TAM	A	550 000,00	219 999,97	0,00	0,00	36 666,67	36 666,67	0,00
152	2007	financement investissement 2007	10	V	EURIBOR12	A	500 000,00	50 000,00	0,00	2 103,82	50 000,00	52 103,82	0,00
154	2008	Financement investissement 2008	10	R	EURIBOR12	A	500 000,00	100 000,00	861,13	3 974,44	50 000,00	53 974,44	0,00
156	2008	Financement investissements 2008	15	F	TAUX FIXE	A	700 000,00	326 666,64	541,28	14 208,64	46 666,67	60 875,31	0,00
157	2008	Financement investissement 2008	15	F	TAUX FIXE	A	650 000,00	302 416,63	897,95	12 571,29	43 202,37	55 773,66	0,00
159	2009	Financement investissement 2009	15	F	TAUX FIXE	A	950 000,00	506 666,69	636,28	2 876,74	63 333,33	66 210,07	0,00
160	2010	Empr. CE 800 000 € fixe	20	F	TAUX FIXE	A	800 000,00	560 000,00	2 196,17	18 509,56	40 000,00	58 509,56	0,00
161	2010	Empr. CE flexilis 800 000 €	20	R	EURIBOR03	T	800 000,00	560 000,00	157,87	1 641,01	40 000,00	41 641,01	0,00
166	2012	Financement Magasin Général	15	F	TAUX FIXE	A	450 000,00	330 000,00	7 331,09	16 494,96	30 000,00	46 494,96	0,00
169	2013	Refinancement de l'emprunt n°163	10	F	TAUX FIXE	A	1 558 932,98	1 091 253,08	21 230,42	32 307,15	155 893,30	188 200,45	0,00
170	2013	Financement investissement 2013	20	F	TAUX FIXE	A	1 580 000,00	1 343 000,00	1 922,33	49 019,50	79 000,00	128 019,50	0,00
CAISSE D'EPARGNE							10 458 932,98	5 823 336,31	36 792,60	166 923,11	729 429,01	896 352,12	0,00
158	2009	Financement investissement 2009	15	R	E12M-MOY	A	650 000,00	346 669,00	176,38	977,95	43 333,00	44 310,95	0,00
CREDIT AGRICOLE BFT							650 000,00	346 669,00	176,38	977,95	43 333,00	44 310,95	0,00
171	2014	Financement investissement 2014	20	F	TAUX FIXE	A	1 150 000,00	1 092 500,00	24 529,50	25 892,25	57 500,00	83 392,25	0,00
BANQUE POSTALE							1 150 000,00	1 092 500,00	24 529,50	25 892,25	57 500,00	83 392,25	0,00
176	2016	Prêt CAF 2014-2015 matériel enfance	5	F	TAUX FIXE	A	21 450,00	21 450,00	0,00	0,00	4 290,00	4 290,00	0,00
CAFIL							21 450,00	21 450,00	0,00	0,00	4 290,00	4 290,00	0,00
TOTAL GENERAL							33 722 660,12	22 023 721,73	407 332,00	750 247,30	2 069 027,22	2 903 171,64	83 897,12

INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat constaté - Mairie de St Pierre des Corps - montants en Euros

N° FICHE	LIBELLÉ	N° CONTRAT	DATE ÉCHÉANCE	CAPITAL RESTANT DÙ EN FIN DE PÉRIODE	1ER INTÉRÊT APRÈS LA PÉRIODE	ICNE SUR LA PÉRIODE EXERCICE N-1	INTÉRÊTS PAYÉS SUR LA PÉRIODE	ICNE SUR LA PÉRIODE EXERCICE N	INTÉRÊTS COURUS DE LA PÉRIODE
121	Empr. 2000 FCH	MON172790CHF/0174481	01/01/18	356 467,31	6 176,10	7 888,34	29 011,01	6 176,10	27 298,77
135	Empr. 2005 réaménagement empr 5	6905072 X	30/04/18	250 000,00	225,00	204,85	306,00	150,62	251,77
136	Empr. 2005 réaménagement empr 126	XU 00176993	06/04/18	166 960,36	252,23	339,99	461,88	185,67	307,56
138	Financement investissement 2005	MPH235536 EUR	01/12/18	100 000,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139	Financement investissements 2005	08H01207/6836943	25/11/18	120 000,00	5 880,00	784,00	7 840,00	588,00	7 644,00
144	financement investissement 2006	0611211-7090885	25/11/18	112 000,00	4 300,80	537,60	5 376,00	430,08	5 268,48
145	Financement investissment 2006	0611211-0611232	01/12/18	106 666,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
146	Financement investissement 2006 en CHF	MON244359CHF	01/01/18	147 120,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
151	financement investissement 2007	0710230	01/01/18	183 333,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
152	financement investissement 2007	0711130		0,00	0,00	268,82	2 103,82	0,00	1 835,00
153	Financement investissement 2007	MIN254263EUR	01/01/18	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
154	Financement investissement 2008	0800319	25/07/18	50 000,00	1 987,22	1 722,26	3 974,44	861,13	3 113,31
155	Investissements 2008	MON261980CHF	01/04/18	371 405,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
156	Financement investissements 2008	7574514 -7492558	15/12/18	279 999,97	12 178,83	631,50	14 208,64	541,28	14 118,42
157	Financement investissement 2008	0801225	01/12/18	259 214,26	10 775,39	1 047,61	12 571,29	897,95	12 421,63
158	Financement investissement 2009	090410	17/10/18	303 336,00	858,06	201,02	977,95	176,38	953,31
159	Financement investissement 2009	0900909	30/09/18	443 333,36	2 517,15	727,18	2 876,74	636,28	2 785,84
160	Empr. CE 800 000 € fixe	1011001	15/11/18	520 000,00	17 187,44	2 365,11	18 509,56	2 196,17	18 340,62
161	Empr. CE flexilis 800 000 €	1011002	25/02/18	520 000,00	394,68	170,02	1 641,01	157,87	1 628,86
164	refinancement emprunt 149 + flux de 1600000	MON276933EUR	01/03/18	4 486 188,40	270 635,55	245 008,96	294 010,75	225 529,62	274 531,41
166	Financement Magasin Général	8093334/8188602	05/07/18	300 000,00	14 995,42	8 064,20	16 494,96	7 331,09	15 761,85
168	Emprunt financement 2012	0021912 J	20/12/18	1 200 000,00	48 423,33	1 627,56	53 265,67	1 479,60	53 117,71
169	Refinancement de l'emprunt n°163	8206689/8340752	25/03/18	935 359,78	27 691,85	24 768,82	32 307,15	21 230,42	28 768,75
170	Financement investissement 2013	8332722/4190456	16/12/18	1 264 000,00	46 136,00	2 042,48	49 019,50	1 922,33	48 893,35
171	Financement investissement 2014	MON50208EUR	01/01/18	1 035 000,00	24 529,50	25 892,25	25 892,25	24 529,50	24 529,50
172	refinancement emprunt 162	MIS503416EUR	01/05/18	3 177 815,69	115 990,27	78 543,51	117 815,27	77 326,85	116 598,61
173	EMPRUNT FINANCEMENT DES IRA EMPRUNT	MIS503416EUR	01/05/18	1 200 000,00	24 333,33	16 898,15	25 347,22	16 222,22	24 671,29
174	financement investissement 2015	MIS503416EUR	01/05/18	1 400 000,00	27 679,17	19 111,81	28 667,71	18 452,78	28 008,68
175	réaménagement prêt 167 contrat n°0009023252	10000194504	15/12/18	581 333,35	6 976,00	234,52	7 568,48	310,04	7 644,00
176	Prêt CAF 2014-2015 matériel enfance	2012-213	15/03/18	17 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					670 123,32	439 080,56	750 247,30	407 331,98	718 498,72

Inscription compte 66112

-31 748,58

STRUCTURE DE LA DETTE AU 01/01/2017

Taux révisibles					
N° emprunt	Prêteur	Encours au 01/01/2017	% encours sur dette globale au 01/01/2017	Typologie	Risque de taux
145	<i>Caisse d'épargne</i>	133 333,30	0,61%	1A	variable
135	<i>Crédit Foncier</i>	340 000,00	1,54%	1A	variable
151	<i>Caisse d'épargne</i>	219 999,97	1,00%	1A	variable
153	Dexia Crédit Local	136 000,00	0,62%	1A	variable
136	<i>Crédit Agricole</i>	305 737,19	1,39%	1A	variable
161	<i>Caisse d'épargne</i>	560 000,00	2,54%	1A	variable
158	<i>BFT</i>	346 669,00	1,57%	1A	variable
155	Dexia Crédit Local	426 715,14	1,94%	4F	Taux de change euro/franc suisse - Taux variable
146	Dexia Crédit Local	181 737,49	0,83%	4F	Taux de change euro/franc suisse-Taux variable
	Total	2 650 192,09	12,03%		

Produits à barrière sur Euribor 12 mois					
N° emprunt	Prêteur	Encours au 01/01/2017	% encours sur dette globale au 01/01/2017	Typologie	Risque de taux
152	<i>Caisse d'épargne</i>	50 000,00	0,23%	1B	Barrière sur eurobor 12 mois
154	<i>Caisse d'épargne</i>	100 000,00	0,45%	1B	Barrière sur eurobor 12 mois
138	Dexia Crédit Local	133 333,36	0,61%	1B	Barrière sur eurobor 12 mois
	Total	283 333,36	1,29%		

Taux fixe classique sur toute la durée du prêt

N° emprunt	Prêteur	Encours au 01/01/2017	% encours sur dette globale au 01/01/2017	Typologie	Risque de taux
121	Dexia	455 293,63	2,07%	4F	Taux fixe sur toute la durée résiduelle - Change € CHF
139	Caisse d'épargne	160 000,00	0,73%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
144	Caisse d'épargne	140 000,00	0,64%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
156	Caisse d'épargne	326 666,64	1,48%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
157	Caisse d'épargne	302 416,63	1,37%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
159	Caisse d'épargne	506 666,69	2,66%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
160	Caisse d'épargne	560 000,00	2,54%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
164	Dexia Crédit Local	4 873 667,24	22,13%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
166	Caisse d'épargne	330 000,00	1,50%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
168	Crédit foncier	1 320 000,00	5,99%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
169	Caisse d'épargne	1 091 253,08	4,95%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
170	Caisse d'épargne	1 343 000,00	6,10%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
171	Banque postale	1 092 500,00	4,96%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
172	Dexia Crédit Local	3 227 815,69	14,66%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
173	Dexia Crédit Local	1 250 000,00	5,68%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
174	Dexia Crédit Local	1 450 000,00	6,58%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
175	Credit agricole	639 466,68	2,90%	1A	Taux fixe sur toute la durée résiduelle
	Total	19 068 746,28	86,58%		

Taux zéro emprunts CAF

N° emprunt	Prêteur	Encours au 01/01/2017	% encours sur dette globale au 01/01/2017	Typologie	Risque de taux
176	CAF	21 450,00	0,10%	1A	Taux zéro - nv emprunt 2017
	Total	21 450,00	0,10%		

Total encours de la dette au 01/01/2017 22 023 721,73 100,00%

Le total des emprunts en franc suisse représente 4.83% de l'encours de la dette au 01/01/2017

TABLEAU PRÉVISIONNEL

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat constaté - Mairie de St Pierre des Corps - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2017	2 069 027,22	750 247,30	2 903 171,64	19 954 694,51
2018	1 991 983,83	687 108,50	2 765 879,92	17 962 710,68
2019	1 861 335,18	624 529,76	2 575 672,28	16 101 375,50
2020	1 860 020,31	563 718,28	2 516 700,90	14 241 355,19
2021	1 865 732,96	500 202,01	2 424 403,56	12 375 622,23
2022	1 776 924,54	436 351,31	2 247 861,24	10 598 697,69
2023	1 758 421,56	372 665,68	2 162 473,67	8 840 276,13
2024	1 481 193,03	308 207,04	1 789 400,07	7 359 083,10
2025	1 434 642,64	248 831,31	1 683 473,95	5 924 440,46
2026	1 540 285,11	188 506,45	1 728 791,56	4 384 155,35
2027	944 178,29	123 757,18	1 067 935,47	3 439 977,06
2028	786 044,91	95 355,18	881 400,09	2 653 932,15
2029	756 277,78	71 800,62	828 078,40	1 897 654,37
2030	773 154,37	49 553,94	822 708,31	1 124 500,00
2031	256 500,00	27 326,75	283 826,75	868 000,00
2032	256 500,00	20 734,00	277 234,00	611 500,00
2033	256 500,00	14 089,25	270 589,25	355 000,00
2034	177 500,00	7 470,50	184 970,50	177 500,00
2035	177 500,00	3 735,25	181 235,25	0,00
TOTAL GENERAL	22 023 721,73	5 094 190,31	27 595 806,81	128 870 474,42